

**OBJET :**  
**AUA/T :**  
**APPROBATION**  
**DE L'AVENANT**  
**2016 A LA**  
**CONVENTION**  
**CADRE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 27.09.2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI  
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-  
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,  
BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène,  
LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,  
THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville est adhérente à l'Agence  
d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Urbaine (aua/T) depuis 2013.  
Cet organisme met à notre disposition, à travers d'études réalisées pour la Ville,  
des outils statistiques précis et des moyens d'ingénierie pointus.

Monsieur le Maire précise qu'au moment où Castelnaudary se trouve au cœur  
de la nouvelle grande Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, l'accès aux  
moyens de l'aua/T devient d'autant plus intéressant pour notre commune.

Afin de contractualiser sur le programme de travail que la Ville entend confier à  
l'aua/T au titre de 2016, il est nécessaire de prendre un avenant à la convention  
cadre signée par Monsieur le Maire suite à la délibération n°2013-104 de la  
séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2013.

Cet avenant précise essentiellement les missions confiées par la Ville à l'aua/T  
pour 2016 ainsi que les conditions financières de mise en œuvre.

Pour ce qui concerne les missions, il s'agit essentiellement de la mise à jour de la batterie d'indicateurs statistiques d'ores et déjà mis en place dans le cadre de l'adhésion de la Ville à l'Agence en les enrichissant, quand c'est possible, de données à l'échelle de l'intercommunalité.

Ces indicateurs concernent particulièrement les thématiques suivantes :

- Croissance et développement résidentiel
- Attractivité et nouveaux arrivants
- Familles et jeunesse
- Emploi et performance économique
- Vitalité du tissu économique
- Revenus et fragilités sociales, politique de la ville
- Déplacements « quotidiens » et mobilités
- Niveau d'équipements et de services des territoires
- Fonctions d'interface et de centralité
- Capacité de rayonnement et influence locale
- Tourisme et identité locale

Pour ce qui concerne les conditions financières, la Ville versera une subvention de 10.000€ à l'aua/T, subvention d'ores et déjà approuvée lors du vote du budget.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention cadre avec l'aua/T dont les caractéristiques principales sont ci-dessus précisées.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la signature de l'avenant à la convention cadre 2016 avec l'aua/T,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Ampliation faite le : 28 SEP. 2016  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 26 SEP. 2016  
Par publication le : 27 SEP. 2016  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Hervé ANTOINE

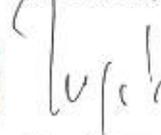
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.



Le Maire,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016  
N°011-211100763-20160920-2016-245db-DE